

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Perche & Haut-Vendômois

Commune de Pezou

Documents graphiques
PLAN DE ZONAGE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Anné Approbation
02/03/2020 15/04/2021

Echelle 1:5000 ème

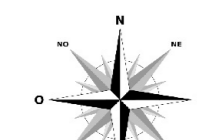


Planche N° 2

LEGENDE

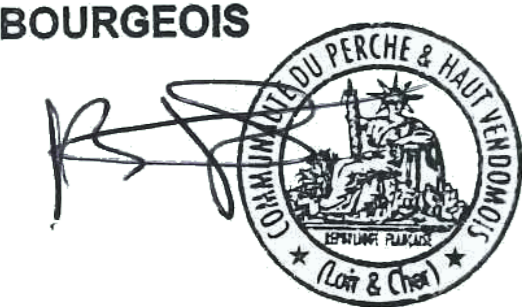
- Limite de zone
 - Zonage N, Nf et Np
 - Zonage A
 - Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
 - Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Espaces Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé aux voies publiques au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement réservé aux ouvrages publics au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme
 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme
 - Zones humides protégées au titre de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur avec des conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- A.1 Aléa faible
 - A.2 Aléa moyen
 - A.3 Aléa fort
 - A.4 Aléa très fort
 - Lit mineur - cours d'eau
- Limite communale (non contractuelle)

Liste des emplacements réservés

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Surface
12	Liaison douce	Commune	205,87
13	Liaison douce	Commune	444,72
14	Parking	Commune	2380,79
20	Liaison douce	Commune	566,37

ANNEXE A LA
DELIBERATION DU 15 AVR. 2021

Le Président
Alain BOURGEOIS



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LOIR ET-CHER
LE : 10 JUN 2021

